

## Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR23.15PR

### concernant

**une demande d'un crédit d'investissement de CHF 555'000.- pour la remise en état des chaussées à la rue du Curtil-Maillet, à l'Avenue de la Gare et à la rue de la Plaine et d'un crédit d'étude de CHF 75'000.- pour évaluer la faisabilité d'un projet global de mobilité portant sur l'axe rue du Cheminet – rue du Curtil-Maillet**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 29 août 2023.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Apolline CARRARD, Xavier FISCHER, Anne-Carole LEIBACHER, Claire-Lise MAJOLA, Joël WAEGER, Bart WIND et du soussigné, désigné Président. Madame Layla OUTEMZABET était absente.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale et Messieurs Sandro ROSSELET, Chef de service, Benoît CORDAY, Ingénieur en transport, Vincent NICOLET, Responsable du bureau technique et André RAINHO, Chef de projet génie civil. Anselme FOLLOT, chargé de projet mobilité, était présent à titre d'auditeur.

La commission les remercie pour leur disponibilité, le travail de préparation de la présentation et le soin apporté dans les réponses aux questions qui leur ont été adressées par les commissaires.

Les travaux concernés ont été réfléchis conjointement par les services des énergies, de la mobilité et des travaux et environnement.

La présentation commence par introduire les axes concernés par le préavis et la raison des interventions :

• Périmètre:



- **Rue du Curtil-Maillet** : revêtement bitumeux en très mauvais état : nids-de-poule et ornières ainsi qu'un manque de visibilité aux passages pour piétons.
- **Carrefour Orbe/Cheminet** : revêtement bitumeux en très mauvais état : nids-de-poule et ornières.
- **Avenue de la Gare** : revêtement bitumeux en très mauvais état : tassements.
- **Rue de la Plaine** : revêtement bitumeux en très mauvais état : tassements.

L'état des chaussées présente une réduction de la sécurité et du confort des usager-ère-s, une augmentation du bruit routier et des difficultés d'exploitations pour les entreprises de transports en commun.

La réduction de la sécurité et du confort concerne principalement les nids-de-poule, le manque de visibilité aux passages pour piétons et le tassement à l'avenue de la gare. L'augmentation du bruit routier concerne principalement le tassement du revêtement bitumeux de la rue de la plaine et l'augmentation de la porosité des revêtements. Les difficultés d'exploitation pour les entreprises de transports en commun concernent le tassement et les gendarmes couchés à l'avenue de la gare, qui entraînent des dégâts aux bus et un inconfort pour les usager-ère-s.

Les interventions sur les différents axes concernées sont présentées à la commission :

### **Rue Curtil-Maillet**

- **Périmètre d'intervention** : rue Curtil-Maillet et carrefour Orbe/Cheminet
- **Coût estimé de l'intervention** : CHF 250'000.-

### **Interventions sur le carrefour rue d'Orbe/rue du Cheminet :**

- Fraisage des orniérages :
- Réfection de la couche de roulement :
- Renouvellement des installations techniques du carrefour à feux : Les contrôleurs des feux datent de 1992 et ont une durée de vie normale de 20 ans. Technologie avec des boucles dans la route qui seront cassées au moment de refaire les enrobés. Plutôt que de remplacer les boucles, on va profiter de l'occasion pour installer un contrôleur à caméra. Economie globale réalisée en remplaçant par du neuf sans devoir changer les boucles.
- Réfection des marquages au sol et mise en conformité de la signalisation :

### **Interventions sur la rue du Curtil-Maillet :**

- Réfection de la couche de roulement de la chaussée ;
- Mise en place d'un revêtement type AC MR 8VD, permettant de réduire les nuisances sonores générées par le trafic routier ;
- Améliorations ponctuelles de l'aménagement ;
- Mise en conformité des marquages au sol pour tous les modes de transport ;
- Mise en conformité des passages pour piétons (distances de visibilité non respectées) ;
- Réalisation de la mesure prioritaire J du Plan directeur de la mobilité douce (PDMD).

## Avenue de la gare

- **Périmètre d'intervention** : quais et coussins berlinois (aussi appelés « gendarmes couchés »)
- **Coût estimé de l'intervention** : CHF 220'000.-

### Interventions :

- Remise en état de la chaussée aux arrêts de bus existants. Pas de modification de la géométrie : celle-ci est remise à l'état d'avant déformation.
- Suppression de quatre gendarmes couchés (décrochements verticaux) : ces aménagements ne sont plus adaptés au schéma de circulation en cours de mise en œuvre devant la gare et présentent un inconfort important tant pour les exploitants que pour les passagers des transports publics.

## Rue de la Plaine

- **Périmètre d'intervention** : voies de roulement « sud » sur le tronçon « Canal Oriental / rue Saint-Roch », sans toucher les zones de stationnement dont l'état est acceptable à court terme.
- **Coût estimé de l'intervention** : CHF 85'000.-

### Interventions :

- Réfection du revêtement bitumineux de la zone de roulement.
- Travaux réalisés en opération « coup-de-poing » sur deux jours (travaux préparatoires de fraisage et marquages routiers compris).
- Mise en place d'un revêtement type AC MR 8VD, permettant de réduire les nuisances sonores générées par le trafic routier.
- Marquages routiers refaits à l'identique.
- La SIC et les commerçants seront informés préalablement afin de définir la période d'intervention la plus propice.

## Axe Cheminet – Curtil-Maillet

- **Périmètre d'étude** : étude de faisabilité
- **Coût estimé de l'intervention** : CHF 75'000.-

### Étude de faisabilité :

- Établir une vision à moyen –long terme, soit dès l'horizon 2030, de la mobilité sur cet axe en vue du réaménagement complet de ces rues et le renouvellement des réseaux souterrains.
- Principaux objectifs de l'étude préliminaire globale :
- Etat des lieux → diagnostic ;
- Définition des contraintes y compris concernant les réseaux souterrains ;
- Planification des interventions transitoires en fonction de l'état actuel de la chaussée ;
- Planification des interventions définitives d'aménagement routier et de modération du trafic.
- Le but est d'être prêt pour des travaux en synergie en 2030. Un crédit plus conséquent et la légalisation viendront dans un deuxième temps.

## Procédure de légalisation

Aucune des interventions ne nécessite de mise à l'enquête publique car il s'agit de travaux d'adaptation et d'entretien sur le domaine public.

- cf. art. 3al. 2 du Règlement du 19 janvier 1994 d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes–RLROU;
- Procédure selon OSR art.107 pour la signalisation et marquage selon prescriptions DGMR;
- L'étude du projet d'aménagement de l'axe Cheminet–Curtail-Maillet permettra de définir l'ampleur des mesures et des travaux envisagés à plus long terme. Selon les conclusions de cette étude le projet suivra les procédures officielles de légalisation nécessaires. Suite à l'étude préliminaire, le projet fera ultérieurement l'objet d'un nouveau préavis pour présenter l'étude préliminaire et obtenir un crédit d'étude pour les phases 31 à 51.

## Calendrier des travaux

- Compte tenu de l'état dégradé de certains tronçons, les interventions de remise en état seront réalisées rapidement, dès l'octroi du crédit sollicité par le présent préavis, selon le calendrier ci-après\*1:

Etape	Délai d'intervention	Délai fin des travaux
Remise en état du revêtement		
Carrefour rue d'Orbe / rue du Cheminet	Automne 2023	Mars-Avril 2024*1
Rue Curtail-Maillet	Automne 2023	Mars-Avril 2024*1
Secteur Gare	Automne 2023	Décembre 2023
Rue de la Plaine	Automne 2023	Décembre 2023

\*1 : sous réserve de conditions météorologiques favorables à la mise en œuvre des revêtements bitumineux

| 19

Il faut retenir que la situation doit être réglée au plus vite, c'est pourquoi toutes les interventions seront réalisées entre cette fin d'année et le début 2024, hormis l'étude de faisabilité qui démarrera dès l'acceptation du préavis et durera deux ans. Un retour au CC après étude sera fait pour voter un crédit plus conséquent.

Concernant la rue de la Plaine, il n'y aura pas de changement pour les places de stationnement. Les travaux seront réalisés en 2-3 jours, en coordination avec les commerçant-e-s pour éviter les jours-clés pour les commerces, idéalement pendant les vacances scolaires.

## Coût et financement

- Le coût total des travaux de remise en état des chaussées mentionnées dans le présent préavis est estimé à **CHF 555'000.-**, soit un coût d'environ **CHF 105.-/m<sup>2</sup>**, y compris la réfection des marquages et le renouvellement des installations techniques du carrefour à feux Orbe/Cheminet :

Intervention	Secteur	Montant
Assainissement et sécurisation de la chaussée	Avenue de la Gare : Réfection de chaussée aux arrêts de bus	220'000.- CHF
	Rue du Curtil-Maillet, réfection de chaussée y compris mise en conformité des marquages	155'000.- CHF
	Réfection de chaussée carrefour rue d'Orbe-rue du Cheminet	45'000.- CHF
	Renouvellement du carrefour à feux rue d'Orbe/rue du Cheminet : installation technique du carrefour.	50'000.- CHF
	Rue de la Plaine	85'000.- CHF
	<b>TOTAL</b>	<b>555'000.- CHF</b>

| 21

- Le coût de ces mesures est inclus dans les montants prévus à cet effet au Plan des investissements 2022-2031:

Travaux de remise en état de la chaussée :	Montant demandé dans le PR23.15PR	Montant disponible au PI
Ligne 4021 « Mesures gestion patrimoine routier (année 2023) »	85'000.- CHF	4'500'000.- CHF
Ligne 6011 « Aménagements transports publics (y compris LHAND) »	220'000.- CHF	5'060'000.- CHF
Ligne 6041 « Renouvellement carrefours à feux 2 <sup>ème</sup> étape »	50'000.- CHF	700'000.- CHF
Ligne 6050 « Rue du Midi (Curtil-Maillet) »	200'000.- CHF	200'000.- CHF
<b>TOTAL</b>	<b>555'000.- CHF</b>	

| 22

Concernant l'étude de l'axe rue du Cheminet–rue du Curtil-Maillet, le montant nécessaire pour l'étude de faisabilité de mobilité a été estimé à CHF 75'000.-. Ce montant est compris dans le montant total de CHF 1'900'000.-figurant au Plan d'investissements 2022-2031, à la ligne 6015 « Modération du trafic dans les quartiers ».

## Questions des commissaires

Concernant le bruit causé par les véhicules, est-ce que le revêtement utilisé à Curtil-Maillet sera le même que celui utilisé par l'Etat ?

*Oui, c'est toujours le même type de revêtement. Ce n'est pas un revêtement phono absorbant, puisque l'on est sur du transitoire, mais le bruit est tout de même réduit de 2-3 décibels. Il tient par contre l'amortissement sonore pendant toute sa durée de vie, alors que les derniers phonoabsorbants perdent en qualité au long de leur durée de vie.*

Concernant l'avenue de la Gare, on va engager des montants importants pour des travaux qui ont déjà été effectués auparavant. Y a-t-il eu un ajustement entre nécessaire et superflu ? Y avait-il d'autres choix ?

*Trois interventions de fraisage et de pose d'enrobé ont été effectuées. La première a duré trois ans, la seconde deux ans et la dernière trois semaines. La température et l'augmentation de la cadence, de la performance et du poids des véhicules, notamment électriques, aggravent le problème. L'idéal serait de faire du béton mais en fonction du futur*

*projet de TP à l'horizon 2030, les arrêts ne seront plus au même endroit, ce qui reviendrait à engager de grosses sommes d'argent inutilement. Il n'est plus non plus possible de fraiser : si on enlève encore de l'enrobé on se retrouve à la terre. Il est nécessaire de trouver une solution rapidement car plusieurs personnes sont déjà tombées dans les ornières et des bus tapent, ce qui entraîne des coûts sur le matériel roulant.*

Après la suppression des gendarmes couchés à l'avenue de la Gare, comment garantir le 20km/h ?

*Il y a eu une publication récente dans la FAO de l'interdiction du transit de voiture sur le tronçon central devant la gare. Les places de dépose-minute sont toujours utilisées pour autre chose que de la dépose-minute. De plus, il y a besoin de quais supplémentaires et sur la partie centrale les anciennes places de dépose-minute deviendront de nouvelles places de bus. Le cœur de l'av. de la Gare sera apaisé et sans obstacles. De nouvelles places dépose-minutes vont être faites afin de garder le même nombre de places. Une publication a été faite dans la FAO et ce sujet ne fait pas partie du préavis d'aujourd'hui.*

Concernant la sécurisation du passage piéton de Curtil-Maillet, est ce que des places de parc vont être supprimées ?

*Avec le respect des normes de sécurité relatives à la circulation routière, en lien notamment avec le passage pour piétons, le résultat est que l'ensemble des 10-11 places existantes seront supprimées. Même si on mettait des feux, on doit faire une mise en conformité car il faut pouvoir assumer une possible coupure d'électricité dans les carrefours à feux.*

Une étude a-t-elle été faite avec les habitant-e-s ? Un diagnostic sur le stationnement dans les quartiers ?

*Le quartier est plutôt occupé, un travail sur le plan des zones de stationnement a été fait pour voir où offrir des places de parc en plus. Ce sera en lien avec le plan de zone, qui est en train d'être revu actuellement. Avec les gabarits, il faudrait faire une emprise sur le domaine privé, ce qui amène le résultat de 10-11 places de parc supprimées pour respecter les normes de sécurité relatives à la circulation routière. Par ailleurs, les constructeurs des maisons et immeubles auraient dû, à l'époque, prévoir l'ajout des places de stationnement et/ou parking souterrain.*

Y a-t-il des mesures compensatoires pour remplacer les places de parcs perdues ?

*Pour le moment le parking du Midi est souvent libre et la zone macaron s'arrête à la Thièle. Ces places existent déjà et il est donc possible d'étendre la zone macaron pour donner aux riverains de ce secteur la possibilité d'aller se parquer.*

Est-il prévu de remettre en état la rue des Moulins ?

*Un autre projet de refonte complète est prévu.*

Est-il prévu de remettre en état l'avenue Haldimand ?

*Tout ce qui concerne le secteur du centre-ville dépend du projet de parking de la gare, on attend de voir ce que l'initiative va donner. Pour le moment c'est impossible de faire des modifications ponctuelles car les dalles qui composent l'avenue Haldimand sont en vouête les unes contre les autres : en faisant une modification sur une dalle on risque de déstabiliser toutes les autres. Au vu par ailleurs du coût d'une telle réfection, un projet de modification se situe au-delà de 10 ans.*

Concernant la sécurité, à Cheseaux-sur-Lausanne il est fait usage d'un enrobé rouge pour marquer les zones où il faut ralentir. Serait-il possible de faire de même à Yverdon ?

*C'est pris en compte dans les aspects de modération du trafic mais les enrobés de couleurs vieillissent mal et posent problème lors de travaux de réparation.*

Concernant l'étude du tronçon Curtil-Maillet, l'étude concerne l'horizon 2030. Où est-ce qu'on s'inscrit ? Est-ce que le plan est déjà sorti ? Y a-t-il déjà une vision globale sur laquelle les personnes réalisant l'étude devront s'aligner ?

*Oui, c'est également présenté dans le PA4. Il est important de comprendre que le service des travaux doit faire des collecteurs, idem pour le service des énergies. Afin de pouvoir avancer dans leurs projets, il est nécessaire que le service mobilité dégrossisse le projet qui sera ensuite un projet commun. L'axe de desserte devrait être un axe modéré (axe de desserte dans la hiérarchie du réseau) et cette donnée sera transmise au mandataire.*

Concernant l'aspect sécurité, certaines personnes ne respectent pas le code de la route, que pourrait-on faire pour rappeler les règles de base ?

*Cette dimension se situe du côté de la sécurité publique.*

## **Conclusions**

La commission salue l'efficacité du travail inter-service visant à éviter de multiplier les interventions sur les tronçons concernés. La nécessité de remettre les chaussées en état est une évidence mais la suppression simple de places de parc, sans mention explicite dans ce présent préavis, suscite des interrogations et pourrait impacter les riverains qui doivent aller parquer à la rue du Midi, ce qui peut être spécialement dérangent pour des personnes en situation de handicap et les seniors, notamment. Des interrogations ont été exprimées concernant la pertinence de réaliser une étude sur l'axe Cheminet-Curtail-Maillet.

Après délibérations, c'est à une évidente majorité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Mathias Ortega, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 21 septembre 2023